

25 – Méthanisation – Etude de gisement

A QUOI SERT CETTE AIDE ?

TYPE D'AIDE : SUBVENTION

ENJEUX ET OBJECTIFS

En plus d'être une piste d'action majeure pour produire des énergies renouvelables locales et réduire les émissions de gaz à effet de serre, la méthanisation constitue un véritable outil de développement économique et de maintien des exploitations agricoles sur un territoire donné. Le SYDEV souhaite ainsi accompagner les communes vendéennes vers le développement de cette filière, de façon sécurisée et réfléchie.

L'étude de gisement d'un projet de méthanisation par un bureau d'études spécialisé vise à :

- D'identifier le gisement mobilisable par la réalisation d'enquêtes terrain auprès des agriculteurs d'un groupe en émergence,
- Aider à la détermination d'un site d'implantation d'une ou de plusieurs futures unités de méthanisation sur un secteur donné,
- Après la réalisation des entretiens, déterminer le potentiel méthanisable d'un projet donné et faciliter les études ultérieures (dimensionnement, faisabilité technico-économique...).

Cette étude a donc pour but de permettre aux communes et intercommunalités vendéennes d'envisager sereinement les phases de développement puis de réalisation des projets de méthanisation sur leurs territoires, en accord avec les objectifs des PCAET.

DETAIL ET MONTANT DE L'AIDE

Règle générale :

Le SYDEV se propose d'accompagner le bénéficiaire vers la réalisation des objectifs de son PCAET en lui proposant une étude de gisement par un Bureau d'Études spécialisé dans le cadre d'un marché public, avec la fourniture d'un rapport détaillé à la collectivité.

Le SYDEV apporte une subvention représentant 80% du cout réel hors taxes de l'étude avec un maximum de 6 000 euros.

L'aide du SYDEV peut venir en complément d'un autre dispositif d'aide publique (Aide régionale, Etc.).

Le montant total des aides publiques ne peut en aucun cas excéder les taux définis aux articles L1111-9 et L1111-10 du code général des collectivités territoriales.

COMMENT EN BENEFICIER ?

COMPOSITION ET DEPOT DU DOSSIER

Le dossier de demande doit comporter :

- Une demande écrite ou une délibération sollicitant la subvention,
- L'offre du prestataire retenu (prix et mémoire technique).

MODALITES DE VERSEMENT DU SYDEV VERS LE BENEFICIAIRE

La subvention est versée par le SYDEV au bénéficiaire sous la forme d'un versement unique et sur présentation des pièces suivantes :

- Un état liquidatif des dépenses réalisées signé par le comptable public,
- Un plan de financement définitif si celui-ci bénéficie de subventions en provenance d'autres tiers que le SYDEV, ou à défaut d'une attestation de non-perception d'autres subventions, dûment signé par le maître d'ouvrage ou son représentant dûment habilité,
- La dernière version informatique des livrables de l'étude (gisement par exploitation, comptes-rendus des entretiens, hypothèses d'implantation...).

26 – Méthanisation – Etudes de faisabilité

A QUOI SERT CETTE AIDE ?

TYPE D'AIDE : SUBVENTION

ENJEUX ET OBJECTIFS

En plus d'être une piste d'action majeure pour produire des énergies renouvelables locales et réduire les émissions de gaz à effet de serre, la méthanisation constitue un véritable outil de développement économique et de maintien des exploitations agricoles sur un territoire donné. Le SYDEV souhaite ainsi accompagner les communes vendéennes vers le développement de cette filière, de façon sécurisée et réfléchie.

L'étude de faisabilité technique d'un projet de méthanisation par un bureau d'études spécialisé vise à :

- Confirmer le gisement mobilisable et en déduire précisément la saisonnalité et ainsi la production de biogaz associée,
- Décrire finement le dimensionnement de l'unité et les choix de la maîtrise d'ouvrage en vue de la rédaction des CCTP de consultation des entreprises et des constructeurs,
- Implanter l'unité en prenant en compte les contraintes réglementaires, environnementales et techniques,
- Après consultations, réaliser le business plan détaillé du projet de méthanisation, permettant de statuer sur sa faisabilité ou sa pérennité.

Les études des opérateurs de raccordement (GRDF, GRTgaz, SOREGIES, Entreprises Locales de Distribution) permettent de définir précisément les modalités d'injection et d'inscrire le projet dans le registre des capacités réservées.

Ces études permettent finalement aux communes et intercommunalités vendéennes d'envisager sereinement les phases de développement, de réalisation ou d'optimisation des projets de méthanisation sur leurs territoires.

DETAIL ET MONTANT DE L'AIDE

Règle générale :

Le SYDEV se propose d'accompagner le bénéficiaire vers la réalisation des objectifs de son PCAET en lui proposant une étude de faisabilité réalisée par un Bureau d'Études spécialisé ou une étude de raccordement réalisée par un Gestionnaire de Réseau dans le cadre d'un marché public, avec la fourniture d'un rapport détaillé à la collectivité.

Le SYDEV apporte une subvention représentant 80% du coût réel hors taxes de l'étude avec un maximum de 10 000 euros.

L'aide du SYDEV peut venir en complément d'un autre dispositif d'aide publique (Aide régionale, Etc.).

Le montant total des aides publiques ne peut en aucun cas excéder les taux définis aux articles L1111-9 et L1111-10 du code général des collectivités territoriales.

COMMENT EN BENEFICIER ?

COMPOSITION ET DEPOT DU DOSSIER

Le dossier de demande doit comporter :

- Une demande écrite ou une délibération sollicitant la subvention,
- L'offre du prestataire retenu (prix et mémoire technique).

MODALITES DE VERSEMENT DU SYDEV VERS LE BENEFICIAIRE

La subvention est versée par le SYDEV au bénéficiaire sous la forme d'un versement unique et sur présentation des pièces suivantes :

- Un état liquidatif des dépenses réalisées signé par le comptable public,
- Un plan de financement définitif si celui-ci bénéficie de subventions en provenance d'autres tiers que le SYDEV, ou à défaut d'une attestation de non-perception d'autres subventions dûment, signé par le maître d'ouvrage ou son représentant dûment habilité,
- La dernière version informatique des livrables de l'étude (gisement détaillé et saisonnalité, dimensionnement technique, PID, business plan le cas échéant).